

**FORMATION DE-Infirmier  
EN VUE DE L'OBTENTION DU DE - Infirmier (RNCP 39923)  
Ministère chargé de la Santé  
Date d'enregistrement de la certification : 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**IFPS : IFSI-IFAS-IFAP-IFA-IFP-IFMEM / Centre Hospitalier Agen-Nérac**

**PRE REQUIS / CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION DEFINIS PAR L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009**

**Peuvent être admis les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.**

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection, les candidats de :

1<sup>o</sup> Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;

2<sup>o</sup> Les candidats relevant de la formation professionnelle continue tel que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis, doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation.

Le suivi de la scolarité requiert également le règlement de la contribution vie étudiante et campus conformément à l'article L.841-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats visés au 1<sup>o</sup> : l'inscription s'effectue via la plateforme Parcoursup, où le nombre total de vœux d'inscription est limité à 5 par candidat.

Pour les candidats visés au 2<sup>o</sup> : le nombre de places ouvert est fixé au minimum 25% du nombre total d'étudiants soit 35 places sur un effectif de 116.

La sélection s'effectue au regard d'un dossier téléchargeable sur le site [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com) d'une épreuve écrite (une épreuve de rédaction), une épreuve de calculs simples et d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle à l'appui d'un dossier remis par le candidat.

Les aides-soignants (AS) disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection, qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue (FPC), retenus par leur employeur, financés, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé (12 semaines), intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

Une notice explicative est disponible sur le site [www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com) pour clarifier les attendus, conditions et accompagnement.

**OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Obtenir le DE – Infirmier

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/>

**OBJECTIFS OPERATIONNELS Référentiel de compétences**

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

**DUREE ET CONTENU**

**Durée :**

**4200 heures réparties sur 6 semestres de 20 semaines chacun soit 120 semaines (sur la base de 35h/semaine)**

2100 heures de formation théorique soit 60 semaines

2100 heures de formation clinique soit 60 semaines

**Contenu :**

Le contenu de la formation est défini aux annexes III, IV, V et VI de l'Arrêté du 31 juillet 2009.

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent 6 champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'infirmier est constitué de 36 matières de formation réparties dans 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) de quatre types :

- Des unités d'enseignement dont les savoirs sont dits « contributives » aux savoirs infirmiers
- Des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences infirmières
- Des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation (UI)
- Des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants dans les projets organisationnels.

## DELAI D'ACCES / DATE DE RENTREE

La formation débute le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

## METHODES ET MOYENS MOBILISES

### Modalité(s) pédagogique(s)

Les enseignements sont dispensés selon plusieurs modalités :

- **En présentiel :**

Les étudiants assistent aux cours directement dans les locaux de l'établissement pour une durée totale de 1269 heures soit 60 % du temps total des enseignements.

- **En distanciel :**

Une partie des enseignements est réalisée en ligne, pour une durée totale de 831 heures soit 40 % du temps total des enseignements.

### **Assistance pédagogique et technique :**

Le référent pédagogique joue un rôle central pour les élèves en formation. Il assure un **accompagnement individualisé** ou collectif, répond aux questions liées aux contenus de formation, guide les élèves dans leur progression, et peut intervenir en cas de difficultés techniques non résolues par les plateformes.

**Les contacts s'effectuent par messagerie électronique professionnelle** (adresse institutionnelle). Et/ ou sur **rendez-vous en présentiel ou en distanciel synchrone**, selon les besoins de l'élève.

**Le délai de réponse moyen** est de **48 heures ouvrées maximum** pour une réponse par mail.

En cas d'urgence identifiée, une prise en charge peut être priorisée selon la disponibilité de l'équipe pédagogique.

### **Plateforme E-Notitia :**

Les apprenants peuvent solliciter un soutien technique en cas de difficultés liées à l'utilisation de la plateforme.

**Le mail de contact du support technique** est mis à disposition des étudiants **directement sur la plateforme**, dans l'espace dédié à l'assistance. Les demandes adressées au support technique sont traitées **dans un délai maximal de 48 heures ouvrées**.

### **En situation clinique**

Certains enseignements sont directement réalisés en **situation professionnelle**, permettant une mise en pratique immédiate des compétences visées par la formation.

### **Moyens matériels :**

Salles équipées multimédia et salle équipée en système en visio conférence avec 15 salles virtuelles

Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salles de travaux dirigés, salle équipée en simulation en santé.

### **Moyens humains**

1 Directrice et 2 adjointes

3 Formateurs cadres de santé infirmier en collaboration avec les formateurs de l'IFPS, infirmiers, puéricultrices et cadres de santé.

1 Documentaliste

2 Secrétaires pédagogiques et administratives

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, universitaires, infirmiers, partenaires structures sanitaires et médico-sociales).

### **Méthodes pédagogiques**

Cours magistraux, travaux dirigés, simulation en santé, simulation procédurale, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés, ateliers d'ergonomie, réalité virtuelle, serious game, cas cliniques numériques, projet d'inter professionnalité.

## ACCESIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IFPS est engagée dans une politique d'accueil inclusive. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (rez de chaussée, sanitaires adaptés, accès direct depuis l'extérieur).

Conformément à la réglementation, l'IFPS d'AGEN-Nérac peut proposer des aménagements pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap (PSH) :

- Entretien individuel pour échanger sur les caractéristiques du handicap et définir objectivement les besoins de la PSH
- Implication de la structure ou des structures spécialisées en charge du suivi de la PSH
- Mobilisation, le cas échéant, de la Ressource Handicap Formation régionale
- Analyse de faisabilité du dispositif de compensation
- Accueil au sein du parcours pédagogique selon le dispositif de compensation préalablement défini ou, le cas échéant, réorientation
- Suivi individualisé tout au long du parcours pédagogique

Trois référentes handicaps accompagnent les élèves dans leur démarche.

Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (Centre de Ressource Formation Handicap Nouvelle Aquitaine) pour la recherche de solution.

## COUTS DE LA SELECTION – VOIE D'ACCES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**Droits d'inscription à la sélection : 120 € Nets de taxes**

**Droits d'inscription : 178 € Nets de taxes**

Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription

## COUT DE LA FORMATION

**FORMATION INITIALE** : Financement assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

**FORMATION PROFESSIONNELLE** : Frais de formation : 7750 € Nets de taxes avec possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (Transitions pro, France travail, autres).

## MODALITES D'EVALUATION

Contrôle continu, épreuves écrites (Question Choix Multiple, Question Réponse, Ouverte Courte), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage.

Certification de la formation : Le DE – Infirmier est délivré par la DREETS à l'issu du jury de délibération sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Validité des composantes acquises** : Les unités d'enseignements sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant à obtenue la moyenne à chacune d'entre elles. Art 22 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>

**Nombre de stagiaires formés** : Arrêté du 09/08/2023 portant renouvellement d'autorisation des Instituts : 116 places.

**Indicateurs de performance pour la promotion 2021/2024 :**

- **Taux de satisfaction** : 80% de satisfaction à l'issue de la formation
- **Taux de répondants à l'enquête de satisfaction** : 100%
- **Taux de réussite** : 96%
- **Taux d'insertion global dans l'emploi** : 97%
- **Taux d'insertion dans le métier visé** : 97%
- **Taux de répondants à l'enquête d'insertion** : 87%

**Équivalence** : A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année et sous réserve d'être admis en 2<sup>ème</sup> année en ayant obtenu 48/60 ECTS dont les 15 crédits liés au stage ainsi que les crédits liés aux UE suivantes (UE 2.10, 4.1, 4.3, 5.1) l'étudiant obtient l'équivalence du Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS) conformément à l'art 25 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif conduisant à la formation au DEAS. L'obtention du DEAS est à finaliser auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi et du travail et des Solidarités de Bordeaux (DREETS).

**Passerelle** : Parcours universitaire en master.

**Suite de Parcours** : Universitaire : Master ou professionnel : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État, Infirmier de Puériculture Diplômé d'État, Infirmier en Pratiques Avancées, Cadre de santé.

**Débouchés** : Infirmier en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

**Formation possible en apprentissage** : <https://cfaifpsnouvelleauquitaine.fr>

## CONTACT

**Pour toute demande d'inscription ou d'informations administrative, pédagogique et handicap contacter le secrétariat :**

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Mail secrétariat : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

Site Internet : <http://www.ifps-agen.com/>

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09

Adresse géographique : 43 rue Corps Franc Pommiès, 47000, AGEN

## ACCÈS A L'IFPS

**43 rue Corps Francs Pommiès, 47000, AGEN**

**Accès par la route :** Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

**Accès par le bus :** Ligne 1 – Station Pompeyrie

Ligne 9 – Station Pompeyrie



Institut de Formation des Professionnels de Santé  
IFAS / IFAP / IFSI / FC / IFA / IFP / IFMEM  
Centre Hospitalier Agen Nérac

